



## Collecte EVPP du 13 au 17 septembre 2010



# Collecte de bidons vides de produits phytosanitaires

### Rappel sur l'organisation de l'opération

Les agriculteurs sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides de produits phytosanitaires auprès de leurs fournisseurs du 13 au 17 septembre (cf. carte).




Les coopératives et négoce ouvrent leurs portes et stockent les emballages dans des sacs corzani en

attendant que le transporteur vienne les récupérer.

Les sacs sont ensuite transportés dans une installation spécialisée dans l'élimination de ce type de déchets.

Le financement est en grande partie assuré par les firmes produisant les produits phytosanitaires et par des fonds public.

### Quels emballages peut-on ramener ?

Types d'emballages collectés		
 <p>Bidons en plastique rigide de contenance inférieure ou égale à 25L</p>	 <p>Fûts en plastique ou en métal de plus de contenance comprise entre 25 et 300 L</p>	 <p>Sacs et boîtes en papier, carton, plastique... de contenance inférieure ou égale à 25 kg</p>
Consignes à respecter		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bidons rincés 3 fois, vidés et égouttés.</li> <li>➤ Les bouchons doivent être mis à part dans un sac plastique spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fûts fermés et en bon état</li> <li>➤ Pas de trace de produit à l'extérieur</li> <li>➤ Etiquette d'origine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Boîtes et sacs vidés et pliés</li> <li>➤ Rangés dans des sachets transparents (ne pas mélanger avec les bidons rigides)</li> </ul>

### Opération ouverte aux utilisateurs professionnels des traitements phytosanitaires

Les agriculteurs ne sont pas les seuls professionnels à utiliser des produits phytosanitaires, c'est pourquoi l'opération est ouverte aux pépiniéristes, services techniques des

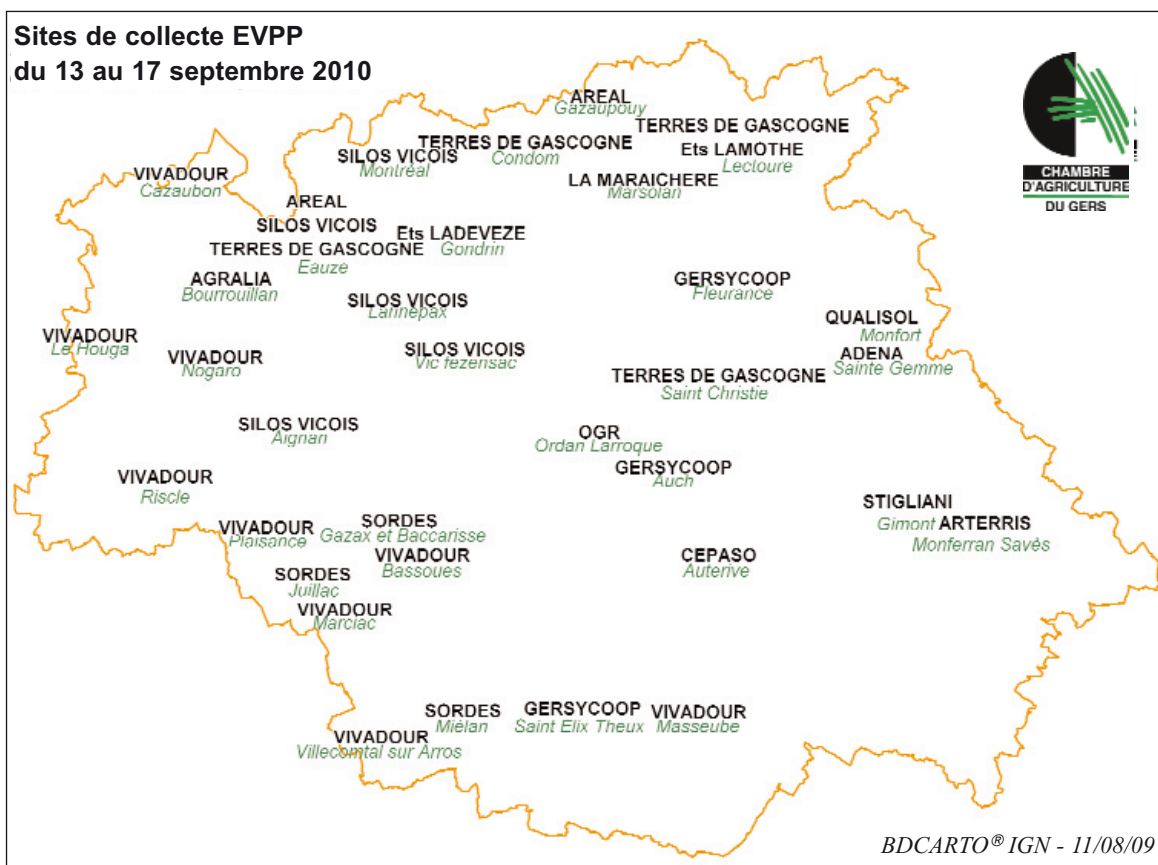
communes du département...

En revanche les particuliers doivent se rendre dans les déchetteries pour éliminer ces déchets.

### Les attestations

Lors de la collecte, une attestation de remise des EVPP vous sera délivrée. Cette attestation est indispensable si vous avez contractualisé une mesure agro-environnementale.

### Localisation des sites de collecte



### Dates à retenir pour les prochaines collectes de plastiques

- Collecte de PVC de maraîchage : les 14 et 15 octobre 2010
- Collecte de Polyéthylène de maraîchage : les 4 et 5 novembre 2010
- Collecte de Polyéthylène d'élevage : les 8 et 9 décembre 2010

Les lieux de ces collectes vous seront communiqués ultérieurement

Pour tous renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Service Technique au 05.62.61.77.13

